



# INTROIBO

N°63 - NOVEMBRE 2012



## La Toussaint

Chers fidèles,

La fête de la Toussaint et la Commémoration des fidèles défunts sont les dernières solennités du cycle liturgique. L'Église semble les avoir placées à ce moment pour nous rappeler que notre pèlerinage ici-bas, notre vie sur cette terre, doit finir.

Oui, la mort de chacun de nous est une certitude... Faut-il alors désespérer ? Non, car nous savons que Dieu nous réserve au Ciel un bonheur éternel.

Alors, ne nous contentons pas d'être des chrétiens en règle, des chrétiens tièdes, des chrétiens pleins d'ennui ! Soyons des saints !

Demandons à la Sainte-Vierge, aux saints que nous aimons, à tous les saints du Ciel qui nous attendent dans la gloire, d'aimer et de servir Dieu comme eux-mêmes l'ont aimé et servi.

Abbé Arnaud Evrat, FSSP



## Sacrement de Confirmation

### Inscriptions et préparation à recevoir ce sacrement

C'est avec une grande joie que nous annonçons la venue de **Mgr Charles Morerod**, évêque de notre diocèse, qui viendra conférer le sacrement de Confirmation pour nos cinq communautés le **dimanche 5 mai 2013** à la Basilique Notre-Dame (Fribourg).

Les parents qui désirent inscrire leur enfant (de plus de 12 ans) pour ce sacrement ou les adultes qui ne l'ont pas encore reçu, sont priés de contacter au plus tôt le prêtre en charge de leur communauté.

Suivant le nombre d'inscrits et leur répartition géographique, des cours de préparation seront organisés dans l'un ou l'autre de ces apostolats.

# Petit rappel sur les Indulgences

## ou comment venir en aide aux âmes du Purgatoire

Chaque année, le début du mois de novembre nous fait penser plus intensivement à la mort et à ceux qui nous ont déjà quittés. Tout cela n'est pas pour nous attrister de nos conditions passagères ici-bas, mais plutôt pour nous préparer à notre propre mort et pour nous encourager à la prière pour les défunts. En effet, nous devons nous préparer pendant toute notre vie, mais il nous faut penser aussi à ceux qui ne peuvent plus rien faire parce que leur temps est déjà écoulé. Les défunts donc, ont vraiment besoin de nos prières et de nos sacrifices.

L'Église ne cesse jamais d'intercéder pour les morts (*memento defunctorum* au canon romain), mais encore plus abondamment elle ouvre son trésor de grâce ces jours-ci. Nous sommes tous invités à aider les âmes du purgatoire à passer à la joie céleste. Et nous pouvons le faire. Comment ? Grâce aux indulgences.

### Qu'est-ce qu'une indulgence ?

Rappelons et expliquons d'abord la définition d'une indulgence : « *L'indulgence est la remise devant Dieu de la peine temporelle due pour les péchés, déjà effacés quant à la faute, que le fidèle, bien disposé et à certaines conditions déterminées, reçoit par l'intervention de l'Église qui, en tant que ministre de la rédemption, distribue et applique avec autorité le trésor des satisfactions du Christ et des Saints.* » (CEC, 1471)

Nous devons expliquer la distinction en-

tre *la peine éternelle* et *la peine temporelle* qui vient de la doctrine catholique du péché. Or, le péché grave rompt notre amitié avec Dieu et nous prive de la communion avec Lui. Il nous rend incapables de la vie éternelle. Cette privation de la communion est justement la peine éternelle (l'homme est à jamais éloigné de son Créateur). Le sacrement de pénitence l'efface et nous rend la grâce et l'amitié avec Dieu.

Mais chaque péché, même véniel cause un désordre, un déséquilibre en nous. Celui – ci n'est pas tout de suite rétabli par la rémission des péchés. Nous devons être encore purifiés de ce désordre, (des conséquences des péchés) soit ici-bas, soit dans l'autre monde, au Purgatoire. C'est la peine temporelle du péché. Les indulgences effacent ces dettes, elles accomplissent cette purification nécessaire des peines temporelles. Elles les effacent totalement (l'indulgence plénière) ou partiellement (l'indulgence partielle).

### Le trésor de l'Église

Les indulgences tirent leur efficacité du trésor de l'Église. Ce trésor est constitué par les œuvres satisfactoires du Christ et de tous les saints. Jésus, étant Dieu, tout ce qu'il a fait et souffert a une valeur infinie. Il a constitué un dépôt inépuisable de mérites, suffisant pour les besoins de toute l'humanité jusqu'à la fin des temps. A ce trésor sont venus s'additionner les

mérites de la très Sainte Vierge Marie et des saints.

Nous devons nous rappeler que par le baptême nous devenons les membres du Corps mystique du Christ, qui est sa Tête. Comme tous les membres sont unis à leur Tête, ils sont aussi unis entre eux – mêmes. Il y a donc une unité profonde entre tous les hommes de cette terre en marche vers la patrie céleste (l'Église militante), les justes du Purgatoire qui achèvent leur purification (l'Église souffrante) et les bienheureux dans la gloire du Ciel (l'Église triomphante). Il y a communion des biens spirituels et communion entre les personnes qu'on appelle la communion des saints. Le péché n'est pas une affaire privée, personnelle, mais il nuit également à tous les membres. Mais aussi, la sainteté personnelle d'un membre profite à la sainteté de tout le corps. Les indulgences puisent abondamment de cette communion des biens spirituels.

Une dernière remarque. L'indulgence s'obtient par l'Église. Nous ne pouvons gagner les indulgences que par elle. Elle est la dispensatrice de tous les mérites et satisfactions et elle a les clés de ce trésor. Le Christ l'a voulu ainsi. Il suffit pour cela de rappeler ses paroles à saint Pierre et à ses successeurs les papes : « ce que tu lieras sur la terre, sera lié dans les cieux, et ce que tu délieras sur la terre sera délié dans les cieux » (Mt. 16,19). Cette affirmation est sans conditions ni exceptions. L'Église a reçu le pouvoir absolu d'enlever de l'âme de l'homme tout ce qui ferait obstacle à son entrée au ciel. Ce pouvoir s'étend aux péchés et aux peines temporelles.

### **Concrètement que faut-il faire ?**

L'indulgence plénière ne peut être acquise qu'une seule fois par jour.

Pour gagner une indulgence plénière les conditions générales sont :

- être en état de grâce,
- refuser tout attachement au péché (même véniel),
- accomplir l'œuvre prescrite dans le temps prescrit (si une œuvre est attachée à un jour particulier),
- confession sacramentelle (au moins 8 jours avant ou 8 jours après l'œuvre accomplie),
- avoir communiqué le jour même,
- prier aux intentions du Souverain Pontife (même de façon générale).

### **Les indulgences accordées par l'Église en novembre**

Une indulgence plénière, applicable seulement aux âmes du Purgatoire, est accordée aux conditions ci-dessus au fidèle qui :

1° visite un cimetière et prie pour les défunts entre le 1er et le 8 novembre;

2° le jour où est célébrée la commémoration de tous les fidèles défunts (2 novembre), visite une église ou un oratoire et y récite le Pater et le Credo.

Abbé Andrzej Komorowski, FSSP

---

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à en parler à un prêtre ou à lire le *Manuel des indulgences - Normes et concessions*, Ed. Lethielleux, traduit de l'édition Vaticane.

# La Congrégation Mariale de Fribourg

## Depuis 1582 à la Basilique Notre-Dame

Présentation de la Congrégation Mariale de la Basilique Notre-Dame de Fribourg, association de fidèles catholiques, reconnue par le diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg. Ses activités sont ouvertes à tous les fidèles qui souhaitent y participer.

### But de la Congrégation

La Congrégation Mariale est une association de fidèles qui a pour but de « vénérer particulièrement la Sainte Vierge Marie par la prière commune et individuelle et par des exercices spirituels. » (Statuts, art. 2)

### Historique

En 1582, quelques mois après son arrivée à Fribourg, saint Pierre Canisius (1521-1597) érigea dans l'église Notre-Dame la *Confrérie dite de l'Assomption* qui très rapidement se divisa en Congrégation mariale des hommes (ou Congrégation des Bourgeois) et Congrégation des Dames.

La Congrégation actuelle résulte historiquement de la fusion des différentes congrégations et confréries mariales fondées dans cette même église depuis le XVIème siècle, comme la Confrérie du Rosaire fondée par le Père Tanner d'Appenzell en 1617.

### Organisation de la Congrégation

Le *Præses* (ou aumônier) est le directeur spirituel de la Congrégation. Il est nom-

mé par l'évêque du diocèse. Ainsi, le 8 octobre 2012, Mgr Charles Morerod a nommé à cette charge l'abbé Arnaud Evrat, prêtre de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pierre résidant à Fribourg.

Un Préfet assiste l'aumônier et prend en charge les questions administratives, en lien avec le Comité de la Congrégation.

### Activités de la Congrégation

Les membres de la Congrégation se réunissent chaque premier dimanche du mois à la Basilique Notre-Dame :

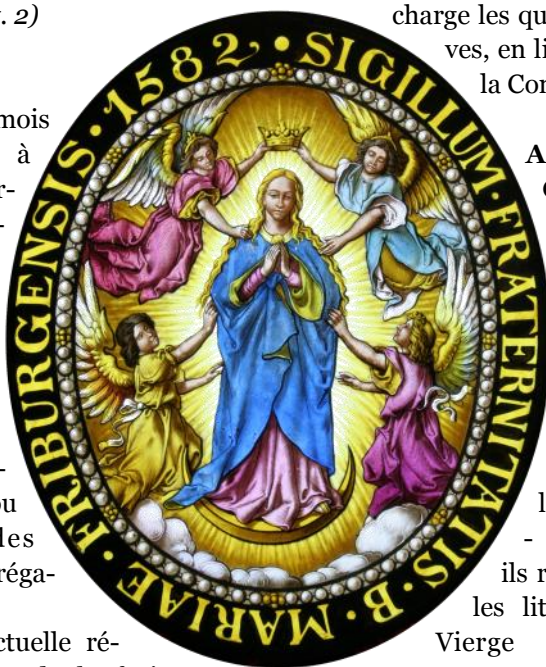
- la grand'messe de 10h est célébrée à leur intention.

- l'après-midi, à 17h, ils récitent le chapelet et les litanies de la Sainte-Vierge devant le Saint-

Sacrement exposé. Le *præses* peut également donner aux membres de la Congrégation quelques conseils ou avis spirituels.

Chaque année, au mois d'octobre, les membres de la Congrégation se rendent à Notre-Dame de Bourguillon pour se consacrer à Marie.

Le 8 décembre, en la fête de l'Immaculée Conception, les membres se réunissent et



les nouveaux membres admis dans l'année, récitent leur prière d'engagement. L'Assemblée Générale se réunit normalement une fois l'an sur décision du Comité.

### **Devenir membre**

Toute personne catholique ayant 16 ans révolus, qui veut vivre sa foi et qui s'en-

gage à participer dans la mesure du possible aux prières, cérémonies et manifestations organisées, peut devenir membre de la Congrégation.

Pour cela il suffit de faire parvenir sa demande écrite à l'adresse suivante :

Comité de la Congrégation Mariale  
Case Postale 351  
1701 Fribourg



## Prochaines activités avec la Congrégation Mariale

### **Dimanche 4 novembre 2012**

Comme chaque premier dimanche du mois à la Basilique à 17h00, chapelet et litanies de la Sainte-Vierge devant le Saint-Sacrement exposé.

### **Dimanche 11 novembre 2012**

Assemblée générale à 15h30 pour les membres de la Congrégation (Grand-rue 14 à Fribourg), suivie à 17h00 du Chapelet devant le Saint-Sacrement à la Basilique

### **Dimanche 2 décembre 2012**

A 17h00 à la Basilique Notre-Dame : *Veillée pour la vie*, avec la participation des Frères Carmes de Fribourg.

### **Samedi 8 décembre 2012**

A 18h15, récitation du chapelet, admission des nouveaux membres et procession aux flambeaux avec la statue de la Vierge Marie.

## Carnet de famille

### **Lausanne**

A été rappelé à Dieu le 26 octobre Monsieur Louis-Christophe de Pfyffer.

**La Congrégation Mariale de la Basilique Notre-Dame,  
la Fraternité Sacerdotale Saint-Pierre  
et la Communauté des Carmes de Fribourg**



**vous invitent à participer à une**

# **Veillée de prière pour toute vie humaine naissante**

**dimanche 2 décembre 2012 de 17h00 à 18h00  
à la Basilique Notre-Dame (Fribourg)**

**Programme : Adoration du St-Sacrement, Chapelet  
et méditation sur la vie comme don de Dieu**

Il y a deux ans, en novembre 2010, le Pape Benoît XVI avait invité tous les diocèses dans le monde à organiser des veillées de prière pour la vie naissante à l'occasion du début de l'Avent. Cette année, à Fribourg comme ailleurs, de nombreux fidèles ont spontanément voulu renouveler cette prière pour la vie.

# Lieux et horaires

Lausanne (abbé Benjamin Durham, 021 652 42 61)

## ● **Chapelle Saint-Augustin**

*78 avenue de Béthusy, 1012 Lausanne*

### **Dimanche :**

8h00 : Messe basse

10h00 : Messe chantée

### **Messes en semaine :**

Lundi : 18h30

Mardi : 9h00

Mercredi : 18h30

Jeudi : 9h00

Vendredi : 18h30 (suivie de l'Adoration le 1er vendredi du mois)

Samedi : 9h00

### **Confessions :** (Confessions in English can also be heard at all of the below times)

30 minutes avant ou après chaque Messe

Sur demande au 021 652 42 61

### **Autres activités :**

Se renseigner sur [www.fssp.ch/fr](http://www.fssp.ch/fr)

Genève (renseignements : 026 488 00 37)

## ● **Eglise Sainte-Claire**

*15 rue du Grand-Bureau, 1227 Genève-Les Acacias*

### **Dimanche :**

11h00 : Messe chantée

Confessions après la messe

Neuchâtel (abbé Jérôme Bucker, 026 488 00 37)

## ● **Eglise Saint-Norbert**

*La Coudre, rue de la Dîme 81, 2000 Neuchâtel*

### **Dimanche**

17h00 : Messe chantée

Confessions : 30 minutes avant la Messe ou après sur demande

---

## Lausanne : les conférences du mercredi

### **Deux cours proposés en alternance le mercredi à 19h30**

Cette année, deux cours sont proposés à tous les adultes, sans formation ou inscription préalables : un cours sur la Liturgie romaine et l'autre sur la Vie sacramentelle.

Le premier vous offre la possibilité de découvrir la **Messe romaine traditionnelle** : ses gestes, prières, livres liturgiques ainsi que de connaître l'origine historique des différentes parties de la Messe. **Prochains cours : 14 et 28 novembre**

Le cours sur la Vie sacramentelle donne un aperçu des **sept Sacrements** de l'Église catholique qui nous donnent la Grâce. **Prochains cours : 7 et 21 novembre**

# Lieux et horaires (suite)

**Fribourg** (abbé Arnaud Evrat, 026 488 00 37)

## ● **Basilique Notre-Dame**

*Place Notre-Dame 1, 1700 Fribourg*

**Tous les dimanches et fêtes chômées :**

9h45 Office de Tierce

10h00 Messe chantée

**Messes en semaine :**

Lundi : 9h00 et 18h30

Mardi : 9h00 et 18h30

Mercredi : 9h00

Jeudi : 9h00 et 18h30

Vendredi : 9h00 et 18h30 (suivie de l'Adoration le 1er vendredi du mois)

Samedi : 9h00 (8h30 chapelet)

**Confessions :**

Dimanche : de 9h30 à 9h55

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 18h00 à 18h25

Samedi : de 9h45 à 10h15

**Autres activités :**

Se renseigner sur [www.fssp.ch/fr](http://www.fssp.ch/fr)

## ● **Chapelle Sainte-Anne d'Hattenberg**

*derrière Bourguillon*

**Certains samedis** (vérifier en téléphonant au 026 481 41 09) :

9h00 Chapelet

9h30 Messe basse

**Bulle** (abbé Andrzej Komorowski, 026 488 00 37)

## ● **Chapelle Notre-Dame de Compassion**

*Place du marché, 1630 Bulle*

**Dimanches et fêtes principales :**

8h00 Messe chantée

**En semaine :**

Mercredi 18h30 : Messe basse

1er vendredi du mois 18h30 : Messe basse

Avant les messes en semaine : chapelet à 18h

**Confessions :**

Mercredi de 17h30 à 18h15

Dimanche après la messe

### **Pour joindre un prêtre de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pierre :**

Maison Saint-Pierre Canisius, Chemin du Schönberg 8, 1700 Fribourg  
026 488 00 37 (en cas d'urgence : 079 295 97 41 ou 079 782 59 32)

Maison Saint-Augustin, 78, Avenue de Béthusy, 1012 Lausanne  
021 652 42 61 (en cas d'urgence : 079 692 71 03)

[www.fssp.ch](http://www.fssp.ch) - [www.mysteriumfidei.ch](http://www.mysteriumfidei.ch)